

**ARRÊTÉ DEP-2024-032 PORTANT NOMINATION DU JURY DU BACCALAURÉAT
PROFESSIONNEL SYSTÈMES NUMÉRIQUES**

Le Directeur du Service interacadémique des examens et concours,

Vu les articles D 222-31 à D 222-33 et D 337-93 du Code de l'Education,

Vu l'arrêté du 1^{er} mars 2016 portant création du baccalauréat professionnel systèmes numériques,

Vu l'arrêté rectoral DEP-2024-1000 conjoint nommant les présidents de jurys aux baccalauréats professionnels ;

ARRÊTE :

Article 1er : Le jury d'admission du baccalauréat professionnel systèmes numériques pour la session 2024 dans les académies de Créteil et Paris est ainsi constitué :

Président :

Monsieur Fabio MARTI, enseignant-chercheur

Président adjoint :

Monsieur Eric CHUZEL, enseignant

Enseignants :

Monsieur Ahmet ABACI

Monsieur Rezki AIT ALI YAHIA

Monsieur Mehdi AITELHADJ

Monsieur David ANSART

Madame Dominique BLAIVE HAYES

Monsieur Lahcène BOUMEDJOUT

Monsieur Pascal BRETON

Monsieur Frédéric CARRE

Monsieur Zine Eddine CHERITI

Monsieur Jean-François FRANGNE

Monsieur Yacine HAMITOUCHE

Monsieur Yacine LABCHIR

Monsieur Sébastien LABORDE

Monsieur Yvan LESYK

Monsieur Thierry MAISON

Monsieur Bruno STEPHAN

Professionnels :

Monsieur Thierry BELORGEY

Monsieur Michel CARPENTIER

Monsieur Stéphane CHAMPERNEAU

Madame Karine HELWIG

Monsieur Thierry LE HOUX

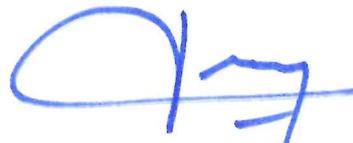
Monsieur Patrick LEBORGNE

Monsieur Sébastien MORELL

Monsieur Raphaël TENA

Article 2 : La Secrétaire générale du Service interacadémique des examens et concours est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Arcueil, le 24 juin 2024


Frédéric MULLER